

CERTIFICATS DE BONNES MŒURS



Ce document est délivré uniquement aux personnes habitant ou ayant habité la commune de Savièse.

Si vous avez besoin d'un acte de bonnes moeurs pour une recherche d'emploi, une demande de naturalisation, une location d'appartement, une adoption... l'administration communale contrôlera les informations vous concernant et vous délivrera l'acte suivant le motif de votre demande.

Ce certificat de bonnes moeurs peut être obtenu en remplissant le [formulaire ci-joint](#).

Il faudra compter une dizaine de jours pour l'établissement de ce certificat. Nous vous l'enverrons par la poste ou vous appellerons pour venir le chercher à notre

guichet (selon votre préférence).

Achat d'arme : pour l'obtention d'une arme, vous trouverez les documents sur le site internet de la Police cantonale valaisanne : <https://www.policevalais.ch>

Procédure

Téléchargez, imprimez et complétez le formulaire "**Demande d'acte de bonnes moeurs**" et retournez-le:

>

par courrier postal - Commune de Savièse, case postale 32, 1965 Savièse

> par **e-mail**

 Acte de bonnes moeurs